



**SEMAINE D' ACTIONS  
CONTRE LE RACISME  
DU 19 AU 28 MARS 2004**

## ***RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DES JEUNES***

**LES OBLIGATIONS DES ÉTATS ENVERS LA LUTTE CONTRE LE  
RACISME ET TOUTE FORME DE DISCRIMINATION**

**MONTRÉAL, DU 19 AU 25 MARS 2004**

---

### **IMAGES INTERCULTURELLES**

430 rue Ste-Hélène, bureau 401, Montréal (Québec), H2Y 2K7

Tél. : (514) 842-7127

Télec. : (514) 842-5647

Courriel : [info@inforacisme.com](mailto:info@inforacisme.com)

Site Internet : [www.inforacisme.com](http://www.inforacisme.com)

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| → Le 3 <sup>ème</sup> Rendez-vous international des jeunes .....   | 3  |
| → les objectifs poursuivis .....   | 3  |
| → La coordination et les partenaires .....   | 3  |
| → Les participants .....   | 4  |
| → Les étapes de réalisation .....  | 5  |
| → Le déroulement du programme .....  | 6  |
| → Le suivi .....   | 9  |
| → Les recommandations du <i>Rendez-vous international des jeunes</i> .....   | 10 |
| → Les Annexes  |    |
| → Annexe 1 A) :Présentation de la Semaine d'actions contre le racisme .....  | 22 |
| → Annexe 1 B) :Présentation de Images Interculturelles .....   | 22 |
| → Annexe 2: Extrait de la résolution 2003/41 du 23 avril 2003 de la<br>Commission des droits de l'Homme (Nations Unies) .....  | 23 |
| → Annexe 3: Présentation des participants du <i>Rendez-vous international<br/>        des jeunes</i> .....   | 24 |
| → Annexe 4 :Thèmes mentionnés dans les textes des jeunes et qui<br>reflètent leurs préoccupations principales en termes de discrimination<br>et lutte au racisme ..... | 28 |
| → Annexe 5 : Résumé du rapport de recherche ReMIXer la CITÉ .....  | 31 |
| → Annexe 6 : Liste des instances .....   | 37 |

Note : le masculin est utilisé dans ce document de manière épiciène.

## LE 3<sup>E</sup> RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DES JEUNES

En lien avec le thème-débat de la *Semaine d'actions contre le racisme* (SACR, cf annexe 1) « États, racisme et frontières », Le **3<sup>e</sup> Rendez-vous international des jeunes** aura réuni, à Montréal, du 19 au 25 mars 2004, 25 participants âgés de 18 à 30 ans, et provenant du Sénégal, du Maroc, du Liban, de Wallonie-Bruxelles, de France, d'Alberta, du Nouveau-Brunswick et du Québec.

Ces jeunes, engagés politiquement et socialement, ont été invités à livrer leurs réflexions sur le rôle que doivent jouer les États et les partis politiques dans la lutte contre le racisme, en référence aux points 6 et 7 de la Résolution 2003/41 du 23 avril 2003 de la Commission des droits de l'homme (Nations-Unies)(Cf Annexe 2). Ils ont participé à des sessions de travail et d'échange pour finalement rédiger une série de mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs énoncés dans la résolution.

Ces recommandations ont été présentées lors d'une rencontre privée par les participants, le jeudi 25 mars 2004, à Madame Michelle Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Elles ont également été lues à Monsieur Marcel Tremblay, conseiller associé au maire, responsable des relations interculturelles à la Ville de Montréal, et aux 750 congressistes participant à la 7<sup>e</sup> conférence nationale Métropolis.

## LES OBJECTIFS POURSUIVIS

L'objectif d'une telle activité était d'offrir aux participants un espace d'échanges et de réflexion sur le thème du racisme. Et plus particulièrement de :

- Favoriser la rencontre de jeunes de différents pays et représentant divers mouvements politiques, associatifs et sociaux autour de la problématique du racisme ;
- Recueillir une série de recommandations concrètes en réponse aux points 6 et 7 de la Résolution 2003/41 de la Commission des droits de l'homme et qui regarde le rôle des États et des partis politiques ;
- Inciter une prise de position commune, chez les futurs leaders politiques, communautaires et sociaux, contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

## LA COORDINATION ET LES PARTENAIRES

La coordination du *Rendez-vous international des jeunes* était assurée par **IMAGES INTERCULTURELLES** (Cf annexe 1), en collaboration avec :

- OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE
- AGENCE QUÉBEC WALLONIE BRUXELLES POUR LA JEUNESSE
- OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE
- DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

et avec :

- AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LA FRANCOPHONIE
- SECRETARIAT À LA JEUNESSE
- CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE
- IMMIGRATION ET MÉTROPOLIS
- CLSC DES FAUBOURGS

#### COMITÉ DE PLANIFICATION

- ◆ Gaëlle Brocvielle, Images Interculturelles - Responsable du projet
- ◆ Alix Laurent, Images Interculturelles
- ◆ Christopher McAll, Université de Montréal
- ◆ Thierry Tulasne, Office franco-québécois pour la jeunesse
- ◆ Jean Marc Urbain, Agence Québec Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
- ◆ Gaétan St-Antoine, Office Québec-Amériques pour la jeunesse

#### ANIMATION

- ◆ Rabia Chaouchi
- ◆ Lamine Foura
- ◆ Julie Lapalme
- ◆ Davorka Ljubisic
- ◆ Illionor Louis
- ◆ Marian Misdrahy

## LESPARTICIPANTS

Pour pouvoir participer, les jeunes devaient être considérés comme engagés politiquement et/ou socialement, à savoir être membre/faire partie à part entière des différents milieux précisés ci-dessous :

- ➔ Jeunes militant dans des organisations communautaires, sociales... ;
- ➔ Organisations gouvernementales reliées à la jeunesse (exemples : Conseil permanent de la jeunesse du Québec, Conseil national de la jeunesse en France, au Sénégal, etc.) ;
- ➔ Section jeunesse de partis politiques ;

Sommaire des participants :

- Un total de 26 participants ont participé au *Rendez-nous international des jeunes* ;
- Un total de 12 garçons et 14 filles ;
- La moyenne d'âge était de , (de 17 à 28 ans) ;
- Voici les pays et provinces représentés :
  - Québec : 6 participants
  - Alberta : 3

- Nouveau-Brunswick : 2
- Wallonie-Bruxelles : 6
- France : 5
- Maroc : 2
- Liban : 1
- Sénégal : 1

La liste des participants est présentée à l'annexe 3 .

## LES ÉTAPES DE RÉALISATION

→ **Étape 1** : Les candidats devaient produire un court curriculum et une lettre de motivation indiquant pourquoi ils souhaitaient participer à un tel événement et ce qu'ils pouvaient y apporter, compte-tenu de leurs expériences de vie, professionnelles, sociales...

→ **Étape 2** : Une fois sélectionnés, les participants rédigeaient un document écrit de 2 à 3 pages sur la situation du racisme dans leur pays/État/province, la structure politique en place et les actions entreprises par leur pays/État/province en matière de lutte contre le racisme (lois, programmes, activités...). Les participants d'un même pays/État/Province pouvaient produire un seul document, favorisant ainsi un premier contact de travail par le biais d'Internet.

De manière plus concrète, ils devaient essayer de cerner les questions suivantes : Quelles sont les populations les plus touchées ? Où et comment se manifeste la discrimination raciale ? Existe-t-il des statistiques qui résument la situation ? Existe-t-il un parti d'extrême droite et quel est son poids dans la structure politique en place ? Quels sont les lois, décrets, déclarations que les pays/province ont mis en place ? Les différents partis politiques majeurs ont-ils la lutte contre le racisme comme préoccupation ? Posent-ils des gestes concrets ? Existe-t-il une initiative originale, innovatrice qui mériterait d'être connue par l'ensemble des participants ?

→ **Étape 3** : Participation au *Rendez-vous international des jeunes*, du 19 mars au 25 mars 2004, à Montréal (Québec, Canada)

→ **Étape 4** : Identification par les participants des instances de leur pays/État/province (partis politiques, organismes, personnalités) à qui seront envoyées les recommandations formulées lors du *Rendez-vous* à Montréal.

→ **Étape 5** : Images Interculturelles se chargera d'envoyer aux instances identifiées la série de recommandations ; cependant chacun des participants sera chargé d'opérer un suivi auprès des instances identifiées dans son pays/province, immédiatement après l'envoi des documents et au bout de 6 mois, à savoir en octobre 2004.

## LE DÉROULEMENT DU PROGRAMME

Rappelons quelques principes directeurs de ce *Rendez-vous international des jeunes*.

### ***Le mode de fonctionnement des ateliers***

Nous voulions offrir un cadre relativement souple en ce qui regarde les ateliers, en donnant le plus possible d'autonomie aux jeunes. Le mode de fonctionnement des ateliers était axé sur une participation active et dynamique des participants, basée sur leurs expériences de vie et leur travail de préparation. Les sessions de travail thématiques se tenaient par petits groupes de 5 participants et un accompagnateur, afin de faciliter la participation et les échanges. Un rapporteur était désigné par table pour prendre note des propositions du groupe de travail. Les groupes étaient nouvellement constitués à chaque changement de thème.

### ***Les thèmes traités en ateliers***

Les thèmes traités en ateliers ont été identifiés après lecture des textes des participants (Phase 2) par le comité de réflexion et les accompagnateurs. Onze thèmes spécifiques avaient ainsi été repérés et définis, qui reflètent les préoccupations principales des participants, en terme de discrimination et lutte au racisme. Ils sont présentés dans l'annexe 4.

- Racisme et travail
- Racisme et religion
- Législation contre le racisme
- Le racisme dans la législation et dans les institutions
- Racisme et multiculturalisme
- Racisme et politique
- Racisme et médias
- Racisme et logement
- Le racisme subtil
- Racisme et colonialisme
- Racisme et langues
- Varia

De ces onze thèmes, six allaient être pointés par les participants eux-mêmes comme thèmes de travail, lors de leur première rencontre de groupe, le vendredi 19 en après-midi.

### ***Les textes de référence***

Outre les points 6 et 7 de la résolution 2003/41 du 23 avril 2003 de la Commission des droits de l'homme (Nations-Unies)(Cf annexe 2), une copie de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptée le 21/12/65 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme fut remise à tous les participants. De plus, tous les travaux de la phase 2 des participants ont été compilés dans un seul et même document et distribué aux jeunes.

## **Le programme journalier**

### ■ Jour 0 (Jeudi 18 mars 2004) : Arrivée des participants

### ■ Jour 1 (Vendredi 19 mars 2004)

→ 10 h : LANCEMENT OFFICIEL DE LA 5<sup>E</sup> ÉDITION DE LA **SEMAINE D'ACTIONS CONTRE LE RACISME**. qui a rassemblé quelques 250 personnes.

→ Déjeuner libre

→ 14 h à 17h : ACCUEIL DES PARTICIPANTS DU RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DES JEUNES  
Cette première session visait à poser les assises du *Rendez-vous international des jeunes*. Tour à tour, participants et animateurs se sont présentés brièvement. Ensuite le programme et les objectifs du *Rendez-vous international des jeunes* et le fonctionnement des ateliers de travail ont été explicités.

Après définition des 11 thèmes identifiés par le comité de réflexion et les accompagnateurs, il a été demandé à chaque table de travail de discuter et déterminer les 6 thèmes de travail du Rendez-vous des jeunes

→ 17 h à 19 h : 5@7 dans un café

→ Soirée libre. Les jeunes étaient conviés à assister à la programmation culturelle de la SACR<sup>1</sup>.

### ■ Jour 2 (Samedi 20 mars 2004)

→ 10 h 30 à 16 h 00 : Lancement du Rapport de recherche et Forum de discussion REMIXer la CITÉ

Le Conseil permanent de la jeunesse, avec la collaboration du Conseil des relations interculturelles, rendait public un rapport de recherche sur la participation citoyenne des jeunes Québécois de 18 à 29 ans issus de l'immigration et des communautés ethnoculturelles au sein des principaux lieux de concertation de la jeunesse québécoise.

La première partie de la matinée fut consacrée à la présentation des faits saillants du rapport de recherche. Ensuite trois Forums de discussion ont suivis : le premier portant sur « Deux regards sur la participation citoyenne de la jeunesse québécoise », le second traitant des « Obstacles et pistes d'actions à la participation citoyenne des jeunes Québécois(es) issus de l'immigration et des minorités visibles », et le troisième faisant la « Synthèse des pistes d'action et Point de vue des représentants du *Rendez-vous international des jeunes* ». Le public - quelques 150 personnes - était essentiellement constitué de jeunes mais également de représentants d'organismes tant communautaires que publics.

Cette journée était particulièrement intéressante pour les participants du *Rendez-vous international des jeunes* car elle permettait non seulement de les sensibiliser à une réalité québécoise mais également d'échanger sur une problématique cruciale et peut-être existante dans leur environnement immédiat.

Un résumé de ce rapport de recherche est fourni en annexe (annexe 5)

→ SOIRÉE LIBRE : PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA SACR

---

<sup>3</sup> La **Semaine d'actions contre le racisme** comprend un volet culturel avec une programmation thématique de films, des pièces de théâtre, des spectacles d'humour et de musique.

### ■ Jour 3 (Dimanche 21 mars 2004)

→ 10 H À 12 H 00 : BRUNCH-RENCONTRE AVEC TOUTES LES DÉLÉGATIONS ET LES ORGANISATEURS DE LA SACR.

→ APRÈS-MIDI ET SOIRÉE LIBRES : PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA SACR.

### ■ Jour 4 (Lundi 22 mars 2004)

→ 9 H À 12 H : SESSION 1 DE TRAVAIL

L'objectif de ces sessions de travail était d'établir des constats et d'indiquer des priorités d'action pour chacun des thèmes retenus, pour enfin être en mesure de proposer des recommandations.

→ DÉJEUNER LIBRE

→ 14 H À 17 H : SESSION 2 DE TRAVAIL

→ 18 H : RENCONTRE AVEC LE BCRC

Le Black Community Resource Center (BCRC) a mis sur pied un projet de vidéo sur le racisme avec des jeunes issus de la communauté noire anglophone de Montréal. Cette rencontre, suivie d'un souper, permet de confronter les participants aux diverses expériences de discrimination vécues par ces jeunes.

→ SOIRÉE LIBRE : PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA SACR.

### ■ Jour 5 (Mardi 23 mars 2004)

→ 9 H À 12 H : SESSION 3 DE TRAVAIL

→ DÉJEUNER LIBRE

→ 14 H À 17 H : SESSION 4 DE TRAVAIL

→ SOIRÉE LIBRE : PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA SACR.

### ■ Jour 6 (Mercredi 24 mars 2004)

→ 9 H À 12 H : RENCONTRE-DÉBAT AVEC DIVERSES PERSONNALITÉS POLITIQUES ET JOURNALISTIQUES. Durant la matinée, les participants ont présenté leurs recommandations à 6 personnes issues de différents milieux, dans l'objectif de recueillir conseils, ajustements, critiques : André Paradis (Ligue des droits et libertés), Georges Lemieux (Conseil permanent de la jeunesse), Maurice Chalom (Bureau des relations interculturelles de la Ville de Montréal), Alix Laurent (Images Interculturelles), Pierre-Joseph Ulysse (École de service social de l'Université de Montréal) et une personne du Ministère des relations avec les citoyens.

→ DÉJEUNER LIBRE

→ 15 H À 17 H : SESSION 5 DE TRAVAIL

→ SOIRÉE LIBRE : PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA SACR

### ■ Jour 7 (Jeudi 25 mars 2004)

→ 11 H : PRÉPARATION POUR LES RENCONTRES DE L'APRÈS-MIDI ET FINALISATION DES RECOMMANDATIONS

→ 14 H À 14 H 45 : RENCONTRE AVEC MME MICHELLE COURCHESNE, MINISTRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (QUÉBEC).

→ À PARTIR DE 15 H : INAUGURATION DE LA 7ÈME CONFÉRENCE NATIONALE METROPOLIS ET PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS

Cette conférence organisée par Immigration et Métropoles, un centre de recherche

interuniversitaire sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine fut l'occasion pour les participants du Rendez-vous de présenter leurs recommandations devant un public de 750 personnes, Québécois et Canadiens, et en présence de M. Marcel G. Tremblay, conseiller associé au Maire, responsable des relations interculturelles de la Ville de Montréal.

→ SOIRÉE : PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA SACR

#### ■ Jour 8 (Vendredi 26 mars 2004)

→ 12 H : DÉJEUNER « D'AU-REVOIR » AVEC LES PARTICIPANTS DU RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DES JEUNES ET LES PARTENAIRES DU PROJET.

→ DÉPART DES JEUNES

## LE SUIVI

Images Interculturelles, qui assure la coordination de la rencontre, est chargée d'envoyer les recommandations :

→ à Monsieur Doudou Diène, Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (Commission des droits de l'homme des Nations Unies ;

→ à Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie et à Monsieur Roger Dehaybe, Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie ;

→ aux diverses instances identifiées par les participants La liste des instances est indiquée en annexe 6.

**RECOMMANDATIONS DU**  
***RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DES JEUNES***

**LES OBLIGATIONS DES ÉTATS ENVERS LA LUTTE CONTRE LE  
RACISME ET TOUTE FORME DE DISCRIMINATION**

**MONTRÉAL, DU 19 AU 25 MARS 2004**

Le masculin est ici utilisé de manière épiciène

**N**ous, les soussignés, participants au RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DES JEUNES, réunis à Montréal entre le 19 et le 25 mars 2004 à l'occasion de la *Semaine d'actions contre le racisme*, sommes arrivés aux constats et aux recommandations ci-joints.

Ceux-ci portent sur la situation qui prévaut dans nos pays et provinces respectifs en matière de racisme et de discrimination raciale.

Dans le suivi de nos travaux, nous recommandons une meilleure application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptée par l'Organisation des Nations unies le 21 décembre 1965 et, notamment, des articles 2, 3, 4, 5 et 6.

Nous nous engageons dans la promotion et l'application de ces recommandations et nous les transmettrons dans ce but à nos gouvernements respectifs et aux instances concernées.

**En foi de quoi, nous signons**

- ◆ Joos John, Mini-parlement de Mons, Wallonie-Bruxelles
- ◆ AMAANAM Adil, Mini-parlement de Mons, Wallonie-Bruxelles
- ◆ CHERKI Nabil, Mini-parlement de Mons, Wallonie-Bruxelles
- ◆ CINO Mélanie, Mini-parlement de Mons, Wallonie-Bruxelles
- ◆ BONBELI Ikomba, Mini-parlement de Mons, Wallonie-Bruxelles
- ◆ VAN MALLEGHEM Sophie, Parlement Jeunesse de la Communauté française de Belgique, Wallonie-Bruxelles
- ◆ BOUAZIZ Nora, Conseil départemental de la Jeunesse de la Seine Maritime / Rouen, France
- ◆ SAÏTOULI Sanaa, Conseil départemental de la Jeunesse du Val d'Oise, France
- ◆ BENZAHZOUH Nasr-Eddine, Envie d'Agir, France
- ◆ CEPRIKA Frédéric, Conseil départemental de la Jeunesse de la Guadeloupe, France
- ◆ PIERROT Séverine, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, France
- ◆ MOURAD Ali Ahmad, Forum Libanais pour le Développement, Liban
- ◆ TAZI Soufyan, Cosmos Medina, Maroc
- ◆ NAIT SIBAHA Aziza, Cosmos Medina, Maroc
- ◆ DIOP Alboury, Parti Démocratique Sénégalais, Sénégal
- ◆ LEBLANC-LAPOINTE Brigitte, Francophonie Jeunesse de l'Alberta, Alberta
- ◆ FAGNAN Colin, Francophonie Jeunesse de l'Alberta, Alberta
- ◆ MBUYI Gaylord, Francophonie Jeunesse de l'Alberta, Alberta
- ◆ HAGGAR Oussama Bichara Zakaria, Faculté de droit-Université de Moncton, Amnistie Internationale, Nouveau-Brunswick
- ◆ DICKO Fatoumata, Faculté de sciences sociales-Université de Moncton, Nouveau-Brunswick
- ◆ DESROSIERS Geneviève, Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes, Québec
- ◆ COLIN Daphney, Conseil jeunesse de Montréal, Québec
- ◆ DOYON Caroline, Service d'action humanitaire et communautaire de l'Université de Montréal, Québec
- ◆ L'ESPÉRANCE Marie-Andrée, Service d'action humanitaire et communautaire de l'Université de Montréal, Québec
- ◆ MONTPETIT Annie, Amnistie Internationale-section de l'Université de Montréal, Québec

**À Montréal  
le 25 mars 2004**

# RECOMMANDATIONS

## 1. TRAVAIL

*Étant donné que*

### **Secteur informel**

- Le secteur informel ne cesse de grandir dans différents pays, entre autres, en raison de l'intérêt des patrons pour une main-d'oeuvre à bon marché.
- Ce secteur est constitué en majorité de personnes d'origine étrangère ou appartenant à des minorités ethniques et culturelles.
- En règle générale, ces populations sont frappées par un taux de chômage plus élevé que le reste de la population.
- Ces populations sont sujettes à la discrimination sur le marché de l'emploi.
- Dans certains cas, la législation en matière de travail est elle-même discriminatoire.
- Pour certaines populations, l'accès au travail formel ou légal est restreint.
- L'égalité des chances dans les milieux du travail passe nécessairement par l'accessibilité universelle à l'éducation et à la formation.

### **Secteur formel**

- Toutes les superstructures (institutions, idéologies) sont le fruit d'une culture donnée qui reflète les valeurs et mœurs de la culture fondatrice et fonctionne sur ce modèle unique.
- Par conséquent, les institutions publiques et privées, de par leurs connotations ethnocentriques nient l'intégration des valeurs culturelles et de mœurs antagonistes.

*Il est recommandé aux États ou aux instances appropriées*

### **Secteur informel**

- D'appliquer des quotas et des programmes d'accès à l'égalité comme une étape temporaire nécessaire au développement du processus démocratique dans les sociétés multiculturelles.
- De développer le « testing »<sup>1</sup> afin de faire ressortir les pratiques discriminatoires et accompagner les victimes qui portent plainte pour discrimination lors de l'embauche.
- D'augmenter les budgets dédiés à l'éducation et à la formation pour l'égalité des chances.
- De multiplier le nombre de bourses et de programmes d'aide, de formation et d'information pour faciliter l'accès au travail.
- D'assouplir la législation sur le droit des étrangers (autorisation de travail, régularisation).
- De supprimer l'obligation d'avoir la nationalité du pays pour accéder aux emplois

réservés aux nationaux.

- De considérer les travailleurs du secteur informel comme des victimes et ne pas les pénaliser.
- De revaloriser les statuts des petits métiers (ex. balayeurs, serveurs) et du secteur tertiaire.
- D'assouplir la législation sur le travail des étrangers et d'accorder des permis de travail temporaires (là où ces permis n'existent pas).
- De favoriser l'accès des fonctionnaires d'origines étrangères aux postes de responsabilité dans l'administration .

### **Secteur formel**

- De mettre en place une éducation multiculturelle.
- De réformer des pratiques institutionnelles ethnocentriques.
- De faire en sorte que le milieu de travail soit ouvert aux différences de culture.
- De mettre en place un processus de sécularisation du milieu du travail en terme de culture.
- D'accélérer les processus d'intégration des minorités ethniques et culturelles dans le milieu du travail.
- De mettre en place des politiques de réforme des institutions familiales et éducatives vis-à-vis de la diversité culturelle et ethnique.
- De valoriser les acquis et les compétences culturels.

## 2. DISCRIMINATION ET GHETTOÏSATION DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT

### *Etant donné que*

- Les populations étrangères et minoritaires sont souvent enfermées dans le cercle vicieux de la discrimination en matière de logement menant à la ghettoïsation.
- Ces ghettos deviennent des zones de non-droits desquelles l'État se déresponsabilise.
- Le manque d'infrastructures dans ces zones a un impact particulier sur la vie quotidienne des enfants qui y vivent.
- La ghettoïsation pénalise les populations sans droits qui la subissent (par ex. les camps de réfugiés palestiniens au Liban).
- Le marché du logement locatif et privatif devient inaccessible financièrement aux minorités.
- Les cités «ghettoïsées » sont caractérisées par l'insalubrité et des conditions de logement inacceptables sur le plan sécuritaire.
- Certaines populations, par exemple les sans papiers, n'ont pas accès à des logements sociaux.
- L'État favorise la ghettoïsation par la distribution des populations dans les logements sociaux. ***Il est recommandé aux États ou aux instances appropriées***
- D'accorder davantage de subventions pour la construction de logements sociaux.
- D'élaborer des plans d'urbanisation pour la construction de logements sociaux pour éviter une ségrégation territoriale.
- De faire le suivi de l'entretien et de l'inspection des logements sociaux par des collectifs indépendants, en partenariat avec les pouvoirs publics (notamment pour la salubrité et la sécurité).
- De créer un corps d'inspecteurs du logement à l'image des inspecteurs du travail pour vérifier l'application des codes en vigueur dans le secteur de l'habitat.
- D'améliorer les services publics au sein des quartiers défavorisés.
- De rénover les quartiers défavorisés: logements, voiries, présence des services publics.
- Que l'État ou les instances territoriales en charge des constructions et de l'entretien des logements sociaux assument leurs responsabilités, notamment en assurant un financement adéquat et prioritaire.
- D'assurer la présence de tous les services publics dans ces quartiers et pas uniquement celle de la police.
- De développer une politique de soutien pour l'implantation de commerces dans ces quartiers.
- D'assurer dans ces quartiers, souvent périphériques, une bonne desserte par les transports publics.
- D'assurer une bonne répartition des logements sociaux au sein des municipalités.

- De favoriser la diversité dans la taille des logements dans un même immeuble pour assurer la mixité sociale.
- D'intervenir afin d'améliorer les conditions de logement dans les camps de réfugiés.
- De faire respecter le droit au logement.
- Que la politique d'urbanisation ait pour principe fondateur la mixité sociale en interdisant tout traitement ethnique dans l'attribution des logements sociaux et en permettant la participation des comités de citoyens ou des associations de quartier dans le processus d'attribution.
- D'établir une commission pour assurer le respect des lois contre la discrimination avec une représentation des citoyens et d'assurer son accessibilité, sa neutralité et son efficacité.
- De renforcer le pouvoir des commissions de médiation statuant sur les cas de discrimination.
- De contrer l'attribution discriminatoire des logements sociaux par les organismes publics (il faut interdire les fichiers ethniques).
- D'introduire la pluralité ethnique dans les conseils d'administration des organismes publics.
- De développer le « testing » pour faire ressortir la discrimination dans l'attribution des logements avec un véritable accompagnement des victimes de discrimination déposant plainte.
- De prendre en charge les nouveaux arrivants pour faciliter l'accès au logement (en faisant appel, entre autres, aux groupes communautaires ou associatifs).
- De faire accompagner les nouveaux arrivants par des associations ou des services publics pour éviter qu'ils soient systématiquement orientés vers ces quartiers défavorisés.
- D'aider les personnes à sortir des ghettos en leur facilitant l'accès à des logements dans des quartiers moins défavorisés.
- De faciliter l'accès à la propriété privée par des aides financières et des crédits.

### 3. LÉGISLATION

#### *État donné*

- La difficulté de faire appliquer les lois et les chartes existantes.
- Le manque d'information sur les droits en matière de discrimination.
- La difficulté de porter plainte dans les cas de discrimination.
- Le manque de volonté politique d'adopter et de faire respecter les lois en la matière.
- Le manque de moyens mis à la disposition des organismes mandatés pour faire respecter les lois.
- La perte de confiance des citoyens dans l'appareil de l'État en matière de lutte contre les discriminations et le racisme.
- La corruption et le clientélisme.
- L'omniprésence de discrimination indirecte et de racisme subtil.
- L'existence, dans certains pays, de lois qui institutionnalisent les discriminations religieuses et ethniques.
- L'existence, dans certains pays, de lois qui privent une partie de la population de ses droits en termes de logement, de travail, de sécurité, de santé, entre autres.

#### *Il est recommandé aux États ou aux instances appropriées*

- De rendre plus efficaces les dispositifs de lutte contre le racisme subtil et la discrimination en les dotant de moyens financiers et d'un personnel suffisant pour diffuser l'information sur l'accès à ces dispositifs.
- D'accompagner les victimes de discrimination lors du dépôt d'une plainte.
- De mener des campagnes de sensibilisation et d'information sur les droits en la matière.
- De mettre en place un organisme de surveillance afin de superviser le pouvoir législatif et de soutenir les recours judiciaires.
- De mettre en place un code de déontologie dans la fonction publique ainsi qu'un organisme de médiation représentatif chargé de prendre en considération les plaintes en matière de discrimination.
- De développer des initiatives comme le « testing » pour apporter des éléments de preuve en cas de plaintes contre la discrimination (directe ou indirecte).
- D'éliminer les lois qui institutionnalisent les discriminations religieuses et ethniques.
- D'éliminer les lois qui privent certaines catégories de la population de leurs droits au logement et au travail.
- De veiller à la bonne application des législations existantes.

## 4. MÉDIAS

### *Étant donné*

- Que les termes utilisés dans les médias peuvent relever de racisme subtil envers les descendants d'immigrants qui sont toujours appelés des « immigrants ».
- Que les représentants des minorités sont peu présents dans les médias.
- Que le regroupement des médias ne favorise pas la liberté d'expression.
- Que les médias jouent un rôle important dans la stigmatisation de certaines populations.
- Que les journalistes peuvent manquer de formation et de sensibilisation à l'égard des populations sujettes au racisme et à la discrimination.

### *Il est recommandé aux États ou aux instances appropriées*

- D'exercer un meilleur contrôle face aux propos racistes et discriminatoires tenus par les journalistes et d'autres personnes dont les opinions sont véhiculées par les médias.
- De créer une charte éthique pour le journalisme comprenant la protection contre les propos racistes et discriminatoires et de veiller à son application.
- De sévir contre l'utilisation de termes désignant les personnes d'origine étrangère et qui peuvent relever du racisme subtil.
- D'instaurer une charte ou une loi pour réglementer les excès de langage dans la sphère publique.
- De veiller à ce qu'il y ait une diversité ethnique et sociale dans le recrutement des journalistes et des animateurs de la presse écrite, parlée et télévisée pour garantir une pluralité au niveau des points de vue exprimés.
- D'exiger que les informations soient rapportées objectivement (vérification des sources).
- De favoriser le droit de réponse par des mécanismes permettant aux gens d'apporter leurs opinions.
- De créer des organismes pour soutenir la presse non étatique et d'encourager la création de médias alternatifs.
- De favoriser des émissions de débat où des personnes représentant les différents points de vue sont invitées à exprimer leurs opinions.
- D'assurer la représentativité des communautés culturelles dans les séries, les publicités et les informations.
- De favoriser la diversité ethnique et culturelle dans les cours de journalisme.
- D'éduquer le public par rapport au rôle joué par les médias pour conscientiser les jeunes face aux médias, en termes de pouvoir, d'influence et de contrôle.
- D'agir contre le regroupement des médias pour favoriser la liberté d'expression dans le respect des autres.
- De favoriser les chaînes éducatives publiques.

## 5. ÉDUCATION

### *Étant donné*

- Que l'éducation constitue l'un des principaux moyens de lutte contre le racisme.
- Qu'à travers l'éducation, peuvent être renforcés les stéréotypes quant aux autres religions et cultures.
- Que les enseignants jouent un rôle de premier plan à cet égard.
- Que l'histoire enseignée est souvent restreinte à l'histoire occidentale.
- Que les différentes religions et cultures sont présentées de manière inadéquate à l'école.

### *Il est recommandé aux États ou aux instances appropriées*

- De lutter contre le racisme au sein des établissements.
- De créer une charte de tolérance pour les enseignants.
- De donner des cours d'instruction civique, dès le jeune âge, dans les écoles.
- D'instaurer un cours sur le racisme en se concentrant sur la citoyenneté et sur le fait que le racisme peut mener à des actes criminels et à des génocides.
- De créer des cours objectifs sur les principales religions.
- D'inviter des spécialistes de chaque religion pour parler de leurs spécificités.
- D'adapter les manuels scolaires à la mixité sociale et culturelle.
- De favoriser l'éducation interculturelle à travers des échanges dès le plus jeune âge.
- D'insérer dans les programmes, lorsque ce n'est pas fait, une plus grande diversité de cours d'histoire.
- De favoriser les échanges entre les étudiants pour faire connaître les différences entre les cultures et façons de vivre (le but final étant de lutter contre les stéréotypes).
- D'approfondir les connaissances de l'autre (sur la culture, la religion, les coutumes) en créant un lien entre l'école et le milieu familial.
- D'organiser au sein des écoles, des réunions de parents axées sur la mixité et le multiculturalisme.
- D'augmenter le nombre d'espaces de dialogue et de rencontre.
- De faire un relais entre l'école et la famille (éduquer aussi les parents).
- De laisser aux parents le choix des établissements scolaires de leurs enfants afin que cette décision ne soit pas prise uniquement en fonction du territoire.
- De favoriser la mobilité des étudiants par des programmes d'échange et de bourses.
- De favoriser la mixité sociale et ethnique au sein des établissements scolaires.
- D'exiger un plus grand respect pour les fêtes culturelles et religieuses à l'école.
- De mettre en oeuvre une semaine internationale de connaissance des religions.

## 6. POLITIQUES SÉCURITAIRES, PROFILAGE ETHNIQUE ET « ISLAMOPHOBIE »

### *Étant donné*

- Que l'Islam est relié depuis le 11 septembre 2001 aux attentats, laissant ainsi la porte ouverte aux amalgames abusifs (par exemple, Islam = Terrorisme).
- Qu'il y a une discrimination manifeste à l'égard des enseignants et Imams et autres personnes parlant au nom de l'Islam.
- Que la liberté de pratiquer sa religion dans les limites de l'accommodement raisonnable n'est pas respectée.
- Que la mise en application des lois anti-terroristes a engendré l'escalade de la violence et parfois même la torture.
- Qu'à l'intérieur des pays les pouvoirs discrétionnaires de la police peuvent donner lieu au profilage ethnique et que ces pouvoirs sont renforcés par les lois anti-terroristes.
- Que les politiques «sécuritaires» mises en place par différents États ne font que combattre le mal par le mal.
- Que la sécurité est dans l'égalité.

### *Il est recommandé aux États ou aux instances appropriées*

- De présenter l'Islam en terme objectifs en empêchant les responsables politiques d'utiliser des amalgames abusifs.
- De sensibiliser à l'Islam et à ses préceptes par le biais de médias impartiaux et par le biais d'échanges inter-religieux afin d'empêcher les amalgames.
- De reconnaître, dans chaque État, un représentant pour chaque confession religieuse parlant au nom de cette confession sur la scène politique et médiatique.
- De responsabiliser les personnalités politiques pour qu'elles ne stigmatisent pas la population musulmane comme vecteur d'insécurité, d'intégrisme et de menaces pour la cohésion du pays.
- De ne pas confondre les attentats qui relèvent du terrorisme et les mouvements de résistance pour la libération et l'indépendance d'un pays.
- De soutenir la démocratie et la liberté politique dans les pays où cette absence mène la jeunesse vers les mouvements intégristes.
- D'assurer la sécurité pour tous sans distinction d'origine ethnique ou de religion.
- De dénoncer la violence et la torture pratiquées au nom des lois anti-terroristes.
- D'interdire la discrimination raciale dans l'application des politiques sécuritaires et en particulier des lois anti-terroristes.
- De limiter le pouvoir discrétionnaire de la police (par exemple, délit de faciès des personnes inculpées par la police, selon leur origine).
- De mettre sur pied des cours obligatoires sur la diversité culturelle et ethnique dans les écoles de police.

- De redistribuer une partie des fonds alloués aux politiques sécuritaires vers des programmes de réduction des inégalités socio-économiques.
- De permettre des espaces d'expression et de communication équivalents pour toutes les religions.
- De respecter les libertés personnelles et la liberté de pratiquer sa religion dans les limites de l'accommodement raisonnable.

## 7. PROCÉDURES D'IMMIGRATION

### *Étant donné*

- Que les politiques en termes de migration servent surtout les intérêts des pays dits d'accueil.
- Qu'il y a peu d'informations disponibles sur la réalité des pays d'accueil.
- Que les diplômes et autres qualifications sont souvent non reconnus.
- Que les étudiants étrangers ont peu de possibilités de travailler et se trouvent souvent dans une situation économique précaire.

### *Il est recommandé aux États ou aux instances appropriées*

- De donner une plus grande place aux besoins des pays d'émigration dans l'élaboration des politiques de migration afin de renforcer le développement de ces pays.
- De rendre disponibles des informations accessibles conformes à la réalité du pays d'accueil, en tenant compte des besoins effectifs des nouveaux arrivants (procédure fiscale, reconnaissance des diplômes).
- De mettre en place un programme pour établir l'équivalence des diplômes (là où un tel programme n'existe pas).
- D'aligner les droits et obligations des travailleurs étrangers sur ceux des travailleurs nationaux.
- D'établir l'égalité de la durée de l'étude des dossiers des migrants quelle que soit la nationalité.
- D'instaurer un fonds d'aide afin de venir en aide aux étudiants étrangers en cas de nécessité de reprise des études.
- D'élargir le droit au travail des étudiants internationaux en termes de durée dans le temps (par exemple, en France) et sur les différents secteurs du marché du travail (au Canada).
- Adapter le permis étudiant à la durée des études et supprimer le renouvellement annuel qui rend leur situation très précaire.

## **ANNEXE 1 A) : PRÉSENTATION DE LA SEMAINE D' ACTIONS CONTRE LE RACISME**

Depuis l'an 2000, la *Semaine d'actions contre le racisme* (SACR) est devenue le rendez-vous incontournable de mars où, durant plusieurs jours, les débats, l'art et la culture, les activités jeunesse sont autant de passerelles qui visent à faire comprendre les différentes formes que peuvent emprunter les actes d'intolérance.

La programmation qui est proposée est toujours riche et variée, susceptible d'intéresser toutes les clientèles et plus particulièrement les jeunes : conférence, tables-rondes, humour, spectacles, musique, littérature, cinéma, expositions, théâtre...

L'espace est tout à la fois ouvert aux artistes reconnus et aux jeunes de la relève, aux chercheurs de renommée internationale et aux jeunes universitaires, aux acteurs de terrain, aux politiciens, aux écoliers et étudiants, etc.

Et parallèlement à la programmation officielle, de nombreuses initiatives locales et régionales prennent place chaque année dans diverses villes à travers le Québec.

De plus, des délégations étrangères en provenance d'Europe (France, Wallonie Bruxelles, Allemagne...), des Amériques (États-Unis, Mexique, Brésil...) ou d'ailleurs (Liban, Maroc, Sénégal...) ainsi que d'autres provinces canadiennes (Colombie-Britannique, Ontario, Alberta, Nouveau-Brunswick...) contribuent à faire de la SACR un événement national et international.

La cinquième édition de la SACR, qui s'est tenue du 19 au 28 mars 2004, avait pour piste de réflexion le thème suivant : « États, racisme et frontières ».

## **ANNEXE 1 B) : PRÉSENTATION DE IMAGES INTERCULTURELLES**

IMAGES INTERCULTURELLES est un organisme à but non lucratif qui organise des activités d'éducation du public depuis 1992. L'organisme a contribué au développement de relations interculturelles harmonieuses et à la création de plusieurs espaces de réflexion et de discussion autour des thématiques telles que la citoyenneté, l'interculturalisme, le racisme, le pluralisme et la migration. Images Interculturelles assure également la coordination de la *Semaine d'actions contre le racisme*. L'organisme est récipiendaire de quelques prix de reconnaissance, notamment, une Mention d'excellence en communications (1993) par le Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration (MCCI), le Prix Équinoxe 2001 de la Société des relationnistes publics du Québec pour la campagne de promotion de la *Semaine d'actions contre le racisme* et un Prix distinction (2003) de la Fondation canadienne des relations raciales en reconnaissance de l'excellence de la qualité de son travail dans le domaine des relations interculturelles et interraciales.

## **ANNEXE 2: EXTRAIT DE LA RÉOLUTION 2003/41 DU 23 AVRIL 2003 DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME (NATIONS UNIES)**

La Commission des droits de l'homme (sic),

*Art. 6- Demande instamment aux États de se montrer plus fermes dans leur engagement en faveur de la promotion de la tolérance et des droits de l'homme ainsi que de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en tant que moyen de consolider la démocratie et l'état de droit et d'encourager une gestion transparente et responsable des affaires publiques, et, à cet égard, recommande des mesures telles que l'introduction de l'éducation aux droits de l'homme dans les établissements scolaires et dans les institutions d'enseignement supérieur, ou son renforcement ;*

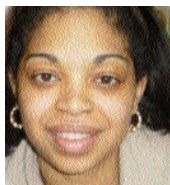
*Art.7- Souligne le rôle essentiel que les responsables politiques et les partis politiques peuvent et doivent jouer dans le renforcement de la démocratie en luttant contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et encourage les partis politiques à prendre des mesures concrètes visant à promouvoir la solidarité, la tolérance et le respect.*

## ANNEXE 3: PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS DU RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL DES JEUNES

### QUÉBEC



À 29 ans, **Geneviève DESROSIERS** est membre du Centre d'Encadrement pour Jeunes Filles Immigrantes (CEJFI)



Membre du Conseil jeunesse de Montréal, une instance consultative jeunesse de la Ville de Montréal, **Daphney COLIN** a participé activement au comité *Problématique social et clientèles*. Elle est également étudiante au Barreau du Québec.



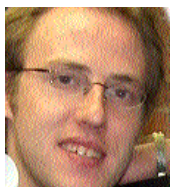
**Caroline DOYON** est inscrite au baccalauréat en Études internationales à l'université de Montréal. À 20 ans, elle est membre du Parlement Jeunesse du Québec et elle est responsable du projet étudiant *Jumelage Interlinguistique* de l'Université de Montréal,



Étudiante à l'Université de Montréal, en Études internationales, **Marie-Andrée L'ESPÉRANCE** travaille au Service d'action humanitaire et communautaire de l'université où elle fait partie du comité du *Projet Accompagnement Québec-Guatemala*. Elle est aussi impliquée à la Maison de solidarité qui regroupe les différents comités interculturels de l'université.



Étudiante au baccalauréat en Études internationales à l'Université de Montréal et se dirigeant vers une carrière dans la coopération internationale, **Annie MONPETIT** est coordonnatrice du groupe Amnistie Internationale de l'université. Elle a participé au *Projet Accompagnement Québec-Guatemala*, un organisme qui lutte contre l'impunité des crimes commis pendant la dictature militaire.

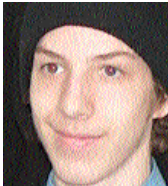


**Jérémie DEMEYER** a 26 ans. De nationalité belge, il a gradué en communication et maîtrise en sciences économiques. Il Depuis octobre 2003, il est coordonnateur du centre d'études interdisciplinaires Wallonie-Bruxelles à l'Université du Québec à Montréal. A participé à la 1<sup>e</sup> session du Parlement Jeunesse de la Communauté française de Belgique et à la 54<sup>e</sup> du Parlement jeunesse du Québec.

## ALBERTA



Étudiante à l'université de Lethbridge au programme de gestion internationale, **Brigitte LEBLANC-LAPOINTE** siège actuellement comme première ministre au Parlement franco-canadien du Nord et de l'Est.



Étudiant en 12<sup>e</sup> année à l'école Maurice-Lavallée, **Colin FAGNAN** a participé à plusieurs Parlements jeunesse.



D'origine Congolaise, **Gaylord MBUYI** étudie en Alberta

## NOUVEAU-BRUNSWICK



Après une enfance passée entre la Belgique et le Mali, **Fatoumata DICKO** arrive au Canada à l'âge de 19 ans. elle est actuellement en 3<sup>e</sup> année d'un Baccalauréat en sciences sociales.



À 21 ans, **Oussama HAGGAR** est étudiant à la faculté de droit à l'université de Moncton.

## LIBAN



À 23 ans, **Ali MOURAD** est membre du Forum Libanais Pour Le Développement. Il étudie en maîtrise de Droit, Filière Francophone. Il a travaillé entre autres à "l'Unité de Support et des Ressources des ONG"- filiale du "Capacity Building Against Poorness Project"/ projet commun entre le ministère des affaires sociales et le PNUD/UNDP (Programme des Nations Unis pour le Développement).

## WALLONIE BRUXELLES



Belge d'origine polonaise, **John JOOS** a 27 ans et est animateur sportif et culturel. Il est Président du Mini-Parlement de Mons.



Italienne résidant en Belgique, **Mélanie CINO** a 23 ans et détient un Diplôme d'études complémentaires en relations internationales et européennes. Elle possède également une licence en traduction français-anglais-espagnol. Elle occupe actuellement un emploi de gestionnaire. Membre fondatrice et secrétaire bénévole au Mini-Parlement de Mons.



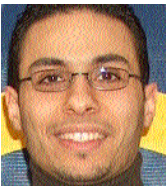
Étudiante en 1<sup>e</sup> année de licence en science politique, **Sophie VAN MALLEGHEM** est membre du Parlement jeunesse de la communauté française de Belgique pour la 3<sup>e</sup> année consécutive.



À 24 ans, **Adil AMAANAN**, Belge d'origine marocaine, est étudiant en informatique et programmation. Il est médiateur et vice-trésorier du Mini-Parlement de Mons.



À 23 ans, **Médina BONDELI** est d'origine congolaise et étudie en Sciences commerciales. Elle est membre et secrétaire de la commission contre les discriminations au Mini-Parlement de Mons.



D'origine marocaine **Nabil CHERKI** a 24 ans et étudie en Marketing. Il est le trésorier du Mini-Parlement de Mons.

## SÉNÉGAL



À 29 ans **Alboury DIOP** est membre du Parti Démocratique Sénégalais.

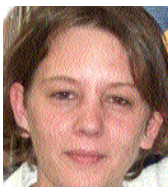
## FRANCE



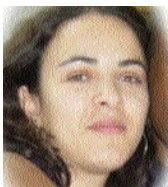
**Frédéric CEPRIKA** est membre actif du Conseil Départemental de Guadeloupe et membre du Conseil National de la Jeunesse au sein de la Commission discrimination. À 26 ans, il est en préparation à la fonction d'agent de police judiciaire à l'École de formation de police de Carcassonne.



À 22 ans, **Sanaa SAITOU LI** travaille à la maison de quartier du Boulingrin qui accueille des 11-15 ans, pour le service jeunesse de la ville de Vauréal dans le Val d'Oise. Elle est aussi membre du Conseil National de la Jeunesse à la commission "discriminations - oeuvrer pour l'égalité des chances" et du Conseil Départemental de la Jeunesse du Val d'Oise.



À 25 ans, **Séverine PIERROT** est juriste et élève avocate et détient un diplôme d'Études Approfondies « Droits de l'Homme et libertés publiques ». Elle a rédigé un mémoire portant sur les discriminations racistes dans l'emploi (« la directive 2000/43 de la Commission européenne relative à la discrimination raciale »). Membre du MRAP, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

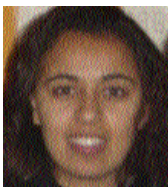


Étudiante en 6<sup>e</sup> année de médecine, **Nora BOUAZIZ** a 26 ans. Elle est membre depuis 2000 du Conseil départemental de la Jeunesse de Seine Maritime et siège à la Commission Lutte contre les discriminations du Conseil National de la Jeunesse.



**Nasr-Eddine BENZAHZOUH**, à 26 ans, est porteur du projet *Initiatives citoyennes des jeunes de l'École de la deuxième chance (E2C)* pour le concours « Envie d'agir » du Ministère de l'Éducation Nationale. Il est en formation-apprentissage de Moniteur-éducateur au sein de l'Association départementale pour le développement des actions de prévention.

## MAROC



À 28 ans, **Aziza NAIT SIBAHA** est journaliste et militante à plusieurs niveaux de la vie sociale. Elle est membre de l'association Cosmos Medina.



Président de l'association Cosmos Medina, **Soufyan TAZI** a 24 ans. Il a participé au Parlement international de la jeunesse en Australie. Il a monté un projet de solidarité via le théâtre, notamment en Égypte et au Kurdistan.

## **ANNEXE 4 : THÈMES MENTIONNÉS DANS LES TEXTES DES JEUNES ET QUI REFLÈTENT LEURS PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES EN TERMES DE DISCRIMINATION ET LUTTE AU RACISME.**

- **Racisme et travail** (11 mentions)
  - Racisme et normes de travail
  - Discrimination sur le lieu de travail et pauvreté : De quelle manière la persistance de la discrimination favorise la pauvreté ?
  - Le racisme en milieu de travail (Sénégal, Liban, France)
  - La situation des travailleurs domestiques (Liban mais caractère universel)
  - Problème des travailleurs migrants et de leurs droits, question de l'économie informelle
  - Accès au travail pour les minorités
  - Racisme et castes (Sénégal)
  - Travailleurs transfrontaliers et trafic humain : De quelle manière est-il possible d'ouvrir les frontières nationales pour favoriser la migration de travailleurs en empêchant le trafic humain ?
- **Racisme et religion** (7 mentions)
  - Religion, espace public et espace privé : Est-ce que l'appartenance religieuse ou ethnique doit être limitée à l'espace privé ?
  - Le racisme basé sur la religion (Maroc - Islamophobie, Liban)
  - Intolérance religieuse (Maroc, Liban, France)
  - Islamophobie identifiée comme un enjeu dans la suite du 11/09
  - Ciblage ethno-religieux et « sécurité » nationale (Maroc)
  - Diversité religieuse et racisme
- **Législation contre le racisme** (6 mentions)
  - Législation contre la discrimination et le racisme : Quelles sont les limites et les avancées en matière législative pour combattre la discrimination ? De meilleures lois ou de nouvelles stratégies sont-elles nécessaires ?
  - Efficacité des lois et des conventions pour la prévention contre le racisme
  - Moyens à mettre en place pour faire échec à la discrimination en utilisant les notions de discrimination directe et indirecte, en interpellant le dispositif judiciaire et en s'interrogeant sur l'efficacité de l'action des institutions ayant pour mission de combattre le racisme (France)
  - Nature, évolution et impact de différents types de législation (France)
  - Le problème du recours en matière de discrimination (France)
- **Le racisme dans la législation et dans les institutions** (6 mentions)
  - Le racisme dans les lois
  - Le racisme juridique (Liban, Alberta, Nouveau Brunswick)
  - L'oppression des populations sans droits et sans statut (Liban)
  - Le racisme dans les institutions de l'état
  - Le racisme institutionnel (ou le racisme incarné et promu par les institutions politiques) (Nouveau Brunswick, Liban)
  - Sécurité nationale et droits humains : Quelle est la frontière entre le légitime

établissement de politiques de sécurité nationale dans des zones de conflits armés comme le Moyen Orient, et la violation des droits humains à travers l'exclusion et la discrimination des étrangers et des réfugiés ?

■ **Racisme et multiculturalisme** (5 mentions)

- Institutions politiques et multiculturalisme : Est-ce que les institutions ont été réformées substantiellement en tenant compte de la nouvelle donne multiculturelle ?
- Différenciation sociale et discrimination : Comment est-il possible de désarticuler les frontières internes de la différenciation sociale discriminatoire quand celle-ci fait partie des valeurs culturelles et identitaires reconnues par la communauté ?
- La question des barrières culturelles (Nouveau-Brunswick)
- Universalisme occidental et oppression culturelle (N-Brunswick et Canada)
- Ethnocentrisme, institutions et pouvoir : Est-ce que l'ethnocentrisme institutionnalisé qui maintient les minorités culturelles en dehors du champ de pouvoir dans les pays multiculturels est une nouvelle forme de racisme ?

■ **Racisme et politique** (5 mentions)

- Le rôle du politique (gouvernement et partis politiques) dans la promotion ou la lutte contre le racisme (Belgique, Dom-Tom)
- L'accès à la vie politique (droit de vote, droit de participer à la vie politique) (Belgique)
- Le rôle et les positions des partis politiques (exemple de la Belgique)
- Le danger de la montée des extrémismes (Belgique, Guadeloupe)

■ **Racisme et médias** (4 mentions)

- Rôle des médias, limites à la liberté d'expression (Guadeloupe)
- Les médias et la représentation de la diversité de la société : Quel est le rôle que jouent les médias dans la construction des frontières d'exclusion en présentant des groupes religieux, ethnies et des minorités de manière stéréotypée ?
- Le racisme et les médias (Belgique)

■ **Racisme et logement** (3 mentions)

- Accès au logement pour les minorités
- Logement et racisme (Belgique)

■ **Le racisme subtil** (3 mentions)

- Discrimination subtile ou indirecte et vie quotidienne : Quelles sont les principales expressions de la discrimination subtile et de quelle manière handicape-t-elle socialement et économiquement ?
- La bonne conscience canadienne cache un racisme subtil (Canada et Québec)
- Le racisme masqué ou subtil (Alberta et Québec)

■ **Racisme et colonialisme** (2 mentions)

- Le racisme hérité des situations coloniales (Dom-Tom)
- Racisme et postcolonialisme (Dom Tom)

■ **Racisme et langues** (2 mentions)

- Intolérance linguistique (Québec)
- Rapports anglophones / francophones (Nouveau Brunswick)

■ **Varia**

- Racisme interne: le régionalisme.
- Racisme et genre (Liban)
- Ethnicité, racisme et recherches en sciences sociales (France)
- Discrimination et racisme dans les sociétés modernes (France)
- Racisme et autochtones au Canada
- Le racisme et la gestion des frontières internes (Guyane)
- Racisme et minorités ethniques
- Migration, exclusion et racisme

## **ANNEXE 5 : RÉSUMÉ DU RAPPORT DE RECHERCHE *REMIXER LA CITÉ*.**

### **REMIXER LA CITÉ**

#### **LA PARTICIPATION CITOYENNE DES JEUNES QUÉBÉCOIS ISSUS DE L'IMMIGRATION ET DES MINORITÉS VISIBLES**

##### **Conseil permanent de la jeunesse avec la collaboration du Conseil des relations interculturelles**

### **MISE EN CONTEXTE**

En 2002, la société québécoise a accueilli 37 578 immigrants et enregistré 72 200 naissances. Alors que 138 163 enfants sont nés au Québec en 1962, seulement 19 132 immigrants ont choisi le Québec comme terre d'accueil. En 40 ans, le nombre de naissances a donc diminué de moitié tandis que le nombre d'immigrants a doublé. Cette transformation a des conséquences démographiques profondes. Selon les données du recensement 2001 de Statistique Canada, plus d'un million de Québécois âgés de quinze ans et plus sont des immigrants ou des enfants d'immigrants.

La société québécoise est de plus en plus multiculturelle, particulièrement à Montréal. La diversité des origines est encore plus marquée chez les jeunes et les rapports de ces derniers avec des pairs d'origines différentes sont plus fréquents. Depuis l'adoption de la loi 101 en 1978, tous les enfants doivent fréquenter l'école française, sauf ceux dont l'un des parents a fréquenté l'école anglaise au Canada. Depuis plus de 25 ans, l'école publique de langue française, surtout dans la grande région montréalaise, s'est donc ouverte aux enfants de toutes origines.

La présence déterminante des jeunes d'origine ethnoculturelle ne se reflète pas encore dans l'espace public. Un grand nombre d'entre eux rencontrent encore des difficultés criantes sur le marché du travail, comme l'a notamment indiqué une étude du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration de 1997 (L'emploi des jeunes : un enjeu de société). Ces difficultés d'intégration semblent également importantes dans la vie politique, lorsqu'on examine les groupes de jeunes qui ont le plus d'influence dans cette sphère publique. Le Conseil permanent de la jeunesse s'en inquiète particulièrement.

La question a d'abord été soulevée par le Conseil des relations interculturelles qui s'exprimait ainsi dans un avis sur la question, quelques mois avant le Sommet du Québec et de la jeunesse de février 2000 :

*En termes de représentativité, la situation des jeunes des groupes ethnoculturels ne s'est pas améliorée au cours des deux dernières décennies. [...] Ils sont absents du paysage politique et des institutions de la société québécoise. [...] Force est de constater que d'une génération à l'autre, le déficit démocratique des citoyens issus de l'Immigration demeure*  
*(Diversité ethnoculturelle et jeunesse québécoise).*

La tenue de cet événement, quelques mois plus tard, n'a malheureusement pas permis de contredire cette affirmation. Parmi les quelques centaines de jeunes qui ont assisté au Sommet, les jeunes d'origine ethnoculturelle étaient bien peu nombreux. Bien plus, aucun ne faisait même partie de la centaine de jeunes représentants de la vingtaine d'organismes

jeunesse invités à discuter avec le gouvernement et les représentants des différents partenaires, lors des huis clos.

## **OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

Les jeunes d'origine ethnoculturelle sont-ils des Québécois à part entière? La réponse à cette question est bien sûr OUI, mais cette réponse ne vient pas spontanément. Si les jeunes Québécois de toutes origines arrivaient à être représentés à parts égales au sein des organisations jeunesse, on aurait franchi un premier pas vers un réel dialogue qui permettrait de répondre avec plus d'assurance à la question. Les jeunes Québécois, qui sont les citoyens de demain, doivent tout de suite commencer à se parler. Il ne faut pas attendre que des tensions interculturelles éclatent au grand jour avant d'entamer le dialogue. C'est dès maintenant qu'il nous faut trouver un moyen pour que la voix des jeunes immigrants, celle des enfants d'immigrants, celle des jeunes des minorités visibles se fasse entendre, de concert avec celle de tous les autres jeunes Québécois.

Pour atteindre cet objectif et pour favoriser le rapprochement interculturel, les membres du Conseil permanent de la jeunesse ont pris la décision de mener une recherche sur la participation des jeunes Québécois d'origine ethnoculturelle au sein des principaux groupes de concertation de la jeunesse québécoise.

Une étude préliminaire a permis de cerner différentes options de recherche. Une collaboration a été établie avec le Conseil des relations interculturelles afin de l'associer à la présente recherche qui vise à répondre à plusieurs questions qui préoccupent les deux conseils :

- ⊙ Quelle place les jeunes Québécois d'origine ethnoculturelle occupent-ils dans les principaux groupes de concertation de la jeunesse québécoise?
- ⊙ Quels sont les lieux de participation et quelles causes les jeunes Québécois d'origine ethnoculturelle épousent-ils?
- ⊙ Quels sont les facteurs qui limitent la participation des ces jeunes, notamment dans les principaux groupes de concertation de la jeunesse québécoise?

## **LES DÉFINITIONS**

Afin de bien camper notre sujet, nous avons, dans le premier chapitre, défini certains paramètres et concepts. Les jeunes visés par l'étude sont des Québécois de 18 à 29 ans. La notion de « jeunes d'origine ethnoculturelle » couvre les jeunes immigrants (première génération) et ceux de deuxième génération, ces deux catégories formant l'ensemble des « jeunes issus de l'immigration ». Par ailleurs, les « minorités visibles » regroupent une grande majorité de jeunes également « issue de l'immigration » tout en comptant quelques personnes de troisième génération ou plus. C'est pourquoi on a utilisé l'expression « jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles ». La « participation citoyenne » a été étudiée sous trois angles différents : la participation démocratique, la participation politique et la participation à la société civile. Le Conseil s'est surtout penché sur cette dernière forme, qui correspond à l'implication dans des mouvements sociaux et dans des associations, dont les organisations nationales de la jeunesse québécoise. Il s'agit notamment de celles qui ont participé au Sommet du Québec et de la jeunesse, ainsi que des organismes nationaux inclus dans le Répertoire des organismes jeunesse du Conseil permanent de la jeunesse.

## **UNE REVUE DES ÉCRITS**

Le deuxième chapitre a regroupé les connaissances déjà acquises sur le sujet. En effet, on a beaucoup écrit à propos, d'une part, de la participation des jeunes à la vie politique, et d'autre part, de l'intégration et de la participation des Québécois issus de l'immigration à la vie publique. Mais notre revue des écrits a aussi montré que les études traitant de ces deux problématiques de front sont beaucoup moins nombreuses. Et parmi celles-ci, aucune ne vise précisément la participation des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles dans le mouvement jeunesse, et encore moins dans les organisations nationales de la jeunesse québécoise.

## **LE PORTRAIT STATISTIQUE**

Le troisième chapitre a tracé le portrait des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles. Lors du recensement de 2001 de Statistique Canada, on comptait 250 020 jeunes Québécois âgés de 15 à 29 ans issus de l'immigration. Parmi ceux-ci, 108 762 étaient des immigrants tandis que 109 903 provenaient de minorités visibles. Au total, 72 685 appartenaient aux deux groupes à la fois.

Les jeunes immigrants sont en majorité originaire de l'Asie et des Amériques, alors que, parmi les immigrants, tous âges confondus, l'Europe est le premier continent d'origine. Près de 90 % des jeunes immigrants habitent la région montréalaise.

Le portrait a également révélé que le taux de chômage des jeunes immigrants était nettement plus élevé que celui de la moyenne, mais qu'il tendait à diminuer rapidement avec le nombre d'années passées au pays. Cependant, ce n'est pas le cas des jeunes de minorités visibles, dont le chômage reste très élevé, même chez ceux qui sont nés ici. La situation est particulièrement grave chez les jeunes Noirs, ainsi que chez les jeunes Arabes et Asiatiques occidentaux.

Le portrait a été complété par une comparaison entre la connaissance de la langue française et de la langue anglaise chez les jeunes, selon le statut d'immigration. Le taux de jeunes immigrants (15 à 24 ans) qui connaissent le français s'établit à 88,4 % contre 73,0 % seulement pour les immigrants plus âgés (25 ans et plus). Les jeunes immigrants sont aussi deux fois moins nombreux que les immigrants plus âgés à ne connaître que l'anglais parmi les langues officielles. De plus, les jeunes immigrants déclarent que le français est leur première langue officielle dans 64,6 % des cas, mais 85,8 % des jeunes de deuxième génération sont dans la même situation, soit seulement 0,6 % de moins que les jeunes Québécois de troisième génération ou plus.

La dernière partie du portrait statistique des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles présentait les résultats d'une enquête menée par le CPJ sur la place de ces derniers au sein des organisations nationales de la jeunesse québécoise. Parmi les 54 organisations qui ont répondu au questionnaire, seulement 7 % des jeunes siégeant à « l'exécutif » ou aux conseils d'administration étaient issus de l'immigration ou des minorités visibles.

## **LES GROUPES DE DISCUSSION**

Le dernier chapitre de la recherche a présenté l'analyse des propos tenus par six groupes de discussion qui comptaient 42 jeunes Québécois impliqués dans divers groupes sociaux. Chacun avait une caractéristique particulière, mais tous étaient constitués de jeunes issus

de l'immigration ou des minorités visibles, sauf le dernier qui était un groupe témoin, formé de jeunes de la majorité démographique.

Les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles rencontrés s'impliquaient dans toutes sortes d'associations et pour toutes sortes de causes, souvent en relation avec la situation des jeunes de leurs communautés ou d'autres jeunes issus de l'immigration. L'analyse des groupes de discussion a clairement établi que ce qui motivait le plus ces jeunes était d'atteindre une meilleure représentation dans la société québécoise, que ce soit en tant que jeunes, en tant que jeunes issus de l'immigration ou de minorités visibles, ou encore en tant que jeunes femmes issues de l'immigration ou de minorités visibles. Ce besoin de représentation contrastait fortement avec les motifs des jeunes du groupe témoin, qui étaient notamment la souveraineté du Québec, l'éducation, le développement durable ou les conditions des jeunes travailleurs.

L'objectif principal des groupes de discussion était cependant de déterminer quels sont les obstacles à la participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration, particulièrement au sein des organisations nationales de la jeunesse québécoise. Les nombreux obstacles relevés sont ou bien ceux que tous les jeunes doivent franchir, ou bien ceux qui affectent particulièrement les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

### *Des obstacles pour tous les jeunes*

D'après les participants, il faut d'abord vouloir s'impliquer. Le premier obstacle à franchir est donc le **chacun-pour-soi**, l'individualisme qui règne dans notre société qui rejoint tout le monde et qui n'est pas réservé aux jeunes. Le deuxième obstacle est le **désabusement**, le fait de croire que ça ne sert à rien et qu'il est impossible de changer les choses, même avec la meilleure bonne volonté.

Mais la volonté ne suffit pas. Il faut aussi avoir les capacités nécessaires à la participation. Ainsi, les participants ont spontanément évoqué le **manque de temps**, ainsi que les **conditions économiques difficiles** que vivent de nombreux jeunes. Les jeunes femmes soulignent le fait d'**être femme**, en raison non seulement des difficultés de concilier la vie familiale avec les autres activités, mais aussi d'un sexisme persistant. Finalement, il faut aussi surmonter la **méconnaissance des règles du jeu** : le monde de l'implication sociale et politique a ses règles, qui ne sont habituellement pas enseignées à l'école.

Mais encore une fois, avoir la volonté et les capacités ne suffit pas. Il faut que les lieux d'implication soient ouverts à la participation. Dans un premier temps, les participants ont pointé le **manque d'informations** fournies par les organisations. En effet, celles qui se plaignent de l'apathie des jeunes n'essaient pas de les intéresser à leurs activités. Dans un deuxième temps, pour investir les lieux d'implication, il faut briser le « **cercle des intimes** ». Il faut bénéficier de bonnes relations pour accéder aux lieux stratégiques de décision. Ce constat a notamment été fait à propos des organisations jeunesse et des organisations ethnoculturelles. Il faut, dans un troisième temps, vaincre la **méfiance par rapport aux jeunes** qui existe en dehors des organisations jeunesse.

### *Des obstacles pour les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles*

D'après les participants, les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles doivent

cependant surmonter des obstacles supplémentaires, étrangers aux « Québécois de souche ». Le premier est le **manque de modèles** ainsi que les **quotas et leurs effets pervers**. Les jeunes issus de l'immigration ont peu d'exemples de participation citoyenne dont ils peuvent s'inspirer. Les programmes d'accès à l'égalité ou les quotas sont parfois utilisés pour palier cette difficulté. Ils permettent à certaines personnes ou à des jeunes issus de l'immigration ou de minorités visibles d'avoir accès à des instances ou à des postes décisionnels. Selon les participants, ces mesures ont des effets pervers. Elles favorisent parfois des jeunes qui ne possèdent pas la qualification nécessaire, qui sont choisis pour faire de la figuration sans pour autant représenter les modèles dont on aurait besoin.

Un autre obstacle à franchir est la **ghettoïsation** : il faut sortir de sa communauté pour entrer dans l'espace civique québécois. Les pressions pour se retirer dans sa communauté sont doubles selon les participants. Elles proviennent à la fois des communautés ethnoculturelles et de la majorité démographique.

Le portrait statistique a montré qu'une très forte proportion de jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles maîtrisent le français. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de **fossé culturel**. Dans certains cas, une moins bonne maîtrise de la langue de la majorité peut être un obstacle. Mais dans d'autres cas, les différences de modes de vie, d'identité ou d'affinités culturelles éloignent ces jeunes de leurs concitoyens appartenant à la majorité démographique. Cette distance est un obstacle majeur à la participation, quand on connaît l'importance des relations interpersonnelles dans les trajectoires d'implication.

Les participants issus de l'immigration, particulièrement ceux des minorités visibles, ont aussi abordé la question de la **discrimination** et du racisme. Selon eux, une forme subtile de racisme perce souvent le non verbal. Beaucoup de jeunes ont fait état d'expériences de discrimination dans le monde du travail, ce qui les porte à croire que les mêmes pratiques ont cours dans les instances des organisations qui pourraient leur permettre d'investir l'espace civique québécois, y compris les organisations nationales de la jeunesse québécoise.

Finalement, le dernier obstacle, et non le moindre, que les jeunes issus de l'immigration et des minorités doivent franchir, est le **déni du problème par la majorité**. Les participants issus de l'immigration et des minorités visibles en témoignent : selon eux, leurs problèmes, notamment sur le plan de la participation citoyenne, sont des tabous pour la société québécoise. Ils sentent très clairement qu'il ne faut pas en parler. C'est d'ailleurs un constat que la plupart des participants du groupe témoin ont renforcé, eux qui ont eu beaucoup de mal à admettre que les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles pouvaient avoir plus de difficulté à accéder à des postes d'influence, notamment au sein des organisations nationales de la jeunesse québécoise.

## **DES VOIES DE SOLUTION**

L'objectif immédiat de cette recherche était de déterminer les obstacles à la participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles. Un objectif à plus long terme était aussi visé, soit celui de contribuer à lever ces obstacles, afin que les jeunes Québécois de toutes origines participent à part entière aux organisations nationales de la jeunesse ainsi qu'à la société québécoise.

Les jeunes participants aux groupes de discussion ont été invités, en conclusion, à proposer

quelques voies de solution afin d'améliorer la participation citoyenne des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles. Voici le résultat de leurs interventions.

La plupart des participants sont d'avis qu'il faut **mieux informer** les jeunes et les sensibiliser à la participation citoyenne et aux différents lieux d'implication : il faut faire davantage la promotion des divers organismes. L'action des jeunes doit être recherchée sur le plan local d'abord. Il faut les outiller dès le secondaire, les informer sur le rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le changement social, les responsabiliser et leur transmettre des valeurs comme la prise de conscience de leur environnement.

Les participants estiment également qu'il faut **mieux faire connaître l'implication**. On pourrait mettre en évidence les avantages de l'implication civique, ces efforts étant souvent considérés comme inutiles alors que leurs bénéfices sont élevés. Il faut leur démontrer les bienfaits de l'implication civique.

On pourrait également envisager de **présenter des modèles** auxquels les jeunes pourraient s'identifier. Pour porter le message de l'implication auprès des jeunes, il faut utiliser d'autres jeunes. Il faut qu'ils témoignent de leurs expériences, qu'ils transmettent leur passion par des relations directes avec des jeunes, notamment dans les écoles, mais aussi dans le cadre de campagnes publicitaires de mobilisation.

Plusieurs participants affirment qu'il faut **soutenir les jeunes dans leur implication**. Leurs actions doivent être reconnues : on doit leur offrir un soutien moral ou financier qui pourrait se traduire par des crédits scolaires ou des crédits d'impôt. D'autres prétendent qu'il est nécessaire de valoriser l'implication, non pas en utilisant des moyens financiers, mais simplement en reconnaissant l'importance de l'implication et surtout l'importance des gens qui s'impliquent.

Finalement, il faut travailler sur **l'identité des jeunes**, aborder davantage la question de l'identité québécoise dans une optique de rapprochement interculturel et rassurer les communautés culturelles afin qu'elles se sentent acceptées par la société. Un participant a par ailleurs suggéré qu'un conseil de jeunes des communautés culturelles soit formé de représentants de différentes origines afin de regrouper les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles.

\* \* \*

De leur côté, le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil des relations interculturelles considèrent qu'il faut agir dès maintenant pour favoriser la participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles. Pour déterminer les mesures concrètes à mettre en place, les deux conseils ont décidé d'organiser un forum de discussion réunissant des jeunes Québécois de toutes origines qui s'impliquent à titre de citoyens. Car avant toute chose, il faut que les jeunes de toutes origines se parlent et décident ensemble de ce qui doit être fait pour **REMIXER LA CITÉ !**

## ANNEXE 6 : LISTE DES INSTANCES

### CANADA

- L'honorable Paul Martin  
Premier ministre du Canada  
Cabinet du premier ministre  
80, rue Wellington  
Ottawa, Ontario  
K1A 0A2
- L'honorable Irwin Cotler  
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada  
Édifice commémoratif de l'Est  
284, rue Wellington  
Ottawa, Ontario  
K1A 0H8
- L'honorable Judy Sgro  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Ottawa, Ontario  
K1A 1L1
- Ministère de la Sécurité Publique et Protection Civile.  
340, avenue Laurier Ouest  
Ottawa, Ontario  
K1A 0P8
- Ministère de la Défense nationale  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2
- Programme du multiculturalisme  
1045, rue Main  
3e étage, unité 106  
Moncton, Nouveau-Brunswick  
E1C 1H1
- Programme du multiculturalisme  
150, rue John, bureau 400  
Toronto, Ontario  
M5V 3T6
- Programme du multiculturalisme  
150, rue Main Ouest, bureau 425  
Hamilton, Ontario

L8P 1H8

- Programme du multiculturalisme  
350, rue Albert, bureau 330  
Ottawa, Ontario  
K1A 1K5
- Programme du multiculturalisme  
19, rue Lisgar, bureau 306  
Sudbury, Ontario  
P3E 3L4
- Programme du multiculturalisme  
15, rue Eddy  
11e étage  
Gatineau, Québec  
K1A 0M5
- Direction générale du multiculturalisme et des droits de la personne  
Patrimoine canadien  
25, rue Eddy  
Gatineau, Québec  
K1A 0M5
- Bureau de l'intégrité de la fonction publique  
60, rue Queen, local 605  
Ottawa, Ontario
- Cabinet du leader du gouvernement à la Chambre des Communes  
Bureau du Conseil privé  
Pièce 1000  
85, rue Sparks  
Ottawa, Ontario  
K1A 0A3
- Chambre des communes  
Ottawa, Ontario  
K1A 0A6
- Grant Hill  
Chef de l'Opposition officielle  
Parti conservateur du Canada  
130, rue Albert, bureau 1720  
Ottawa, Ontario  
K1P 5G4
- Gilles Duceppe  
Chef du Bloc Québécois  
Bloc Québécois  
3750 Cremazie est,

bureau 307,  
Montréal, Québec  
H2A 1B6

- Jack Layton  
Chef du Nouveau Parti Démocratique du Canada  
Bureau fédéral  
Nouveau parti démocratique du Canada  
1001-75, rue Albert  
Ottawa, Ontario  
K1P 5E7
- Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité  
C.P. 2430, succursale « D »  
Ottawa, Ontario  
K1P 5W5
- La Commissaire à la protection de la vie privée du Canada  
Jennifer Stoddart  
112 rue Kent  
Ottawa, Ontario  
K1A 1H3
- Commission canadienne des droits de la personne  
344, rue Slater, 8e étage  
Ottawa, Ontario  
K1A 1E1  
Courriel : [info.com@chrc-ccdp.ca](mailto:info.com@chrc-ccdp.ca).
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié  
Place Minto, Édifice Canada  
344, rue Slater, 12e étage  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K1
- Commission des relations de travail dans la fonction publique  
C.P. 1525, succursale B  
Ottawa, Ontario  
K1P 5V2

## QUÉBEC

- Jean Charest  
Premier Ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boul. René-Lévesque Est  
3e étage  
Québec, Québec  
G1A 1B4

- Michèle Courchesne  
Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration  
Édifice Gérald-Godin, 3e étage  
360, rue McGill  
Montréal, QC (Canada)  
H2Y 2E9
- Philippe Couillard  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-de-Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy  
15e étage  
Québec, Québec  
G1S 2M1
- Claude Bécharde  
Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille  
425, rue Saint-Amable, 4e étage  
Québec, Québec  
G1R 4Z1
- Pierre Reid  
Ministre de l'Éducation  
Édifice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière  
16e étage  
Québec, Québec  
G1R 5A5
- Bernard Landry  
Cabinet du chef de l'opposition officielle  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
2e étage, Bureau 2.94  
Québec, Québec  
G1A 1A4
- Mario Dumont  
Chef de l'Action démocratique du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
3e étage, Bureau 3.03  
Québec, Québec  
G1A1A4
- Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.  
1001, boul. de Maisonneuve Est  
Bureau 1100

Montréal (Québec)  
H2L 4P9

- Radio Canada  
-Place publique : [placepublique@radio-canada.ca](mailto:placepublique@radio-canada.ca)  
-Téléjournal/Le Point : [telejournal@radio-canada.ca](mailto:telejournal@radio-canada.ca)

## **NOUVEAU-BRUNSWICK**

- Bernard Lord  
Premier ministre du Nouveau-Brunswick.  
Édifice du Centenaire  
C. P. 6000  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 5H1
- Ministère de l'Éducation  
Place 2000, C.P. 6000  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 5H1
- Ministère de la formation et du développement de l'emploi  
C.P. 6000, Chestnut complex  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 5H1
- Ministère des Relations intergouvernementales et internationales  
670, rue King, C.P. 6000  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 5H1
- Ministère de la Justice - Consumer Affairs Branch  
670, rue King  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 5H1
- Ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick  
Édifice Sartain MacDonald  
551, rue King  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 1E7
- Bureau des ressources humaines  
Édifice du Centenaire  
670, rue King  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 5H1
- Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick  
440 Rue King

Tour York, Bureau 581  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 5H8

- Rosemary Pellerin - Executive Director  
Multicultural Association of the Moncton Area (MAGMA)  
1299-A Mountain Road, Suite 2  
Moncton, Nouveau-Brunswick  
E1C 2T9
- Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick  
123 York Street  
Fredericton, Nouveau-Brunswick  
E3B 3N6.

## **ALBERTA**

- Prime Minister Ralph Klein  
Government of Alberta,  
PO Box 1333  
Edmonton, Alberta  
T5J 2N2
- Alberta Alliance Party  
Randy Thorsteinson  
Suite 1185  
5328 Calgary Trail  
Edmonton, Alberta  
T6H 4J8
- Alberta New Democrats  
Raj Pannu  
6928-104 Street  
Edmonton, Alberta  
T6H 2L7
- Alberta Liberal Party  
Kevin Taft  
100, 10045-111 Street  
Edmonton, Alberta  
T5K 2M5
- Progressive Conservative Association of Alberta  
Ralph Klein  
PC Alberta Office  
9919 106 Street NW  
Edmonton, Alberta
- Alberta Human Rights and Citizenship Commission

Northern Regional Office  
800 Standard Life Centre  
10405 Jasper Avenue  
Edmonton, Alberta  
T5J 4R7

■ Alberta Human Rights and Citizenship Commission  
Southern Regional Office  
Suite 310, 525 – 11 Avenue SW  
Calgary, Alberta  
T2R 0C9

■ Mayor Bill Smith  
2nd Floor, City Hall  
1 Sir Winston Churchill Square  
Edmonton, Alberta  
T5J 2R7

■ Mayor of Calgary  
The city of Calgary  
P.O. Box 2100, Station M  
Calgary, Alberta  
T2P 2M5

■ Edmonton Police Chief  
Edmonton Police Services Headquarters  
9620-103 A Avenue  
Edmonton, Alberta  
T5H 0H7

■ Calgary Police Chief  
Calgary Police Service  
133, Sixth Avenue S.E.  
Calgary, Alberta  
T2G 4Z1

■ Francophonie Jeunesse de l'Alberta  
Mr Zacharie Tardif  
8627, Rue Marie-Anne-Gaboury(91e rue)  
Edmonton, Alberta  
T6C 3N1

■ ACFA Provinciale  
Mr Ernest Chauvet  
8627, Rue Marie-Anne-Gaboury(91e rue)  
Bureau 303  
Edmonton, Alberta  
T6C 3N1

■ Alberta Learning

7th Floor, Commerce Place  
10155 - 102 Street  
Edmonton, Alberta  
T5J 4L5

## FRANCE

- Michel Barnier  
Ministre des Affaires étrangères  
37, Quai d'Orsay  
75700 Paris  
France
- Claudie Haignere  
Ministre déléguée aux Affaires européennes, auprès du ministre des Affaires étrangères  
Ministère des Affaires étrangères  
37, Quai d'Orsay  
75700 Paris  
France
- Xavier Darcos  
Ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, auprès du ministre des Affaires étrangères  
Ministère des Affaires étrangères  
37, Quai d'Orsay  
75700 Paris  
France
- Renaud Muselier  
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, auprès du ministre des Affaires étrangères  
Ministère des Affaires étrangères  
37, Quai d'Orsay  
75700 Paris  
France
- Dominique de Villepin  
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales  
Place Beauvau  
75800 Paris  
France
- Jean-François Copé  
Ministre délégué à l'Intérieur, Porte-Parole du Gouvernement, auprès du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales  
Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales  
Place Beauvau  
75800 Paris

France

- Mme Brigitte Girardin  
Ministre de l'Outre-Mer  
27, rue Oudinot  
75007 Paris  
France
- Dominique Vian  
Préfecture de Guadeloupe  
Palais d'Orléans  
Rue Lardenoy  
97109 Basse-Terre cédex  
Guadeloupe, France
- Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Cabinet du Ministre  
127, rue Grenelle  
75007-Paris  
France
- Ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche  
Cabinet du Ministre  
110, rue Grenelle  
75007-Paris  
France
- Ministère des sports  
Cabinet du Ministre  
95, Av France  
75013-Paris  
France
- Ministère de la culture et de la communication  
Cabinet du Ministre  
3, rue Valois  
75001-Paris  
France
- Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées  
Cabinet du Ministre  
8, Av Ségur  
75007-Paris  
France
- Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire  
Cabinet du Ministre  
72, rue Varenne

75007-Paris  
France

- Ministère de la justice  
Cabinet du Ministre  
13, place Vendôme  
75001-Paris  
France
- Ministère de la Défense  
Cabinet du Ministre  
14, rue St Dominique  
75007-Paris  
France
- Groupe études et lutte contre les discriminations GELD  
9, rue George Pitard  
75015-Paris  
France
- SOS Racisme  
28, rue des Petites Écuries  
75010-Paris  
France
- Ligue internationale contre le racisme et contre l'antisémitisme LICRA  
46, rue St Victoire  
13001 Marseille  
France
- Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples MRAP  
43, boulevard de Magenta  
75010-Paris  
France
- Fédération MRAP 13  
34, cours Julien  
13006 Marseille  
BP 1019  
13841 Vitrolles Cedex  
France
- Ligue des droits de l'homme  
138, rue Marcadet  
75018-Paris  
France
- Fédération internationale de la ligue des droits de l'homme FIDH  
7, passage de la Main d'Or  
75011-Paris

France

- Réseau européen des centres d'information et de conseil contre le racisme et la discrimination ARIC  
[www.aric.nl/](http://www.aric.nl/)
- Commission européenne contre le racisme et l'Intolérance ECRI  
[www.ecri.coe.int](http://www.ecri.coe.int)
- Réseau européen contre le racisme ENAR  
[www.enar-eu.org](http://www.enar-eu.org)
- Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés AFIJ  
Porte 237, 1er étage  
3, rue Jean Jaurès  
93200 Saint-Denis  
France
- CIMADE  
176, rue de Grenelle  
Code postal Paris  
France
- Commission départementale d'accès à la citoyenneté CODAC  
Bd Paul Peytral  
13282 Marseille Cedex 20  
France
- France 3 Marseille  
Édition locale  
96, la Canebière  
13001-Marseille  
France
- La Provence  
248, Av Roger Salengro  
13015-Marseille  
France
- 20 Minute France  
53, rue Grignan  
13006-Marseille  
France

## **WALLONIE BRUXELLES**

- Jean Claude Van Cauwenberghe  
Ministre Président de la Région Wallonne  
Rue Mazy, 25-27  
5100 Jambes

Belgique

- Thierry Detienne  
Ministre des affaires sociales  
4, rue des brigades d'Irlande  
5100 Jambes
- Hervé Hasquin  
Ministre Président de la Communauté Française  
Place Surllet de Chokier, 15-17  
1000 Bruxelles  
Belgique
- Monsieur le Premier ministre Guy Verhofstadt  
Rue de la loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique
- Maria Arena  
Ministre fédéral de l'égalité des chances et de l'intégration sociale  
Rue de la loi, 51 Bte 1  
1040 Bruxelles  
Belgique
- Rudy Demotte  
Ministre fédéral des affaires sociales  
Avenue des Arts, 7  
1210 Bruxelles  
Belgique
- Patrick Dewael  
Vice Premier ministre et Ministre de l'Intérieur  
Rue royale, 60-62  
1000 Bruxelles  
Belgique
- Parti Socialiste  
M. Elio Di Rupo  
Boulevard de l'Empereur, 13  
1000 Bruxelles  
Belgique
- Mouvement Réformateur  
M. Antoine Duquesne  
Rue de Naples, 41B  
1050 Bruxelles  
Belgique
- Centre Démocrate Humaniste  
Mme Joëlle Milquet

Rue des Deux Eglises, 41  
1000 Bruxelles  
Belgique

■ Écolo

M. Jean Michel Javaux (secrétaire fédéral)  
52 rue Marlagne  
5000 Namur  
Belgique

■ Centre d'égalité des chances et de la lutte contre le racisme

Mme Eliane Deproost  
Rue Royale, 138  
1000 Bruxelles  
Belgique

■ Centre d'intégration des personnes d'origine étrangère (CIMB)

M. Gary Descenclos  
Place de Jemappes, 4  
7012 Jemappes  
Belgique

■ Parlement de la Jeunesse en Communauté Française

Coordonnées : ????????????????

■ Monsieur le Bourgmestre Elio Di Rupo

Hôtel de Ville de Mons  
Grand Place, 22  
7000 Mons  
Belgique

■ Madame Cruveiller

Echevine de l'action sociale et de la jeunesse  
Hôtel de Ville de Mons  
Grand Place, 22  
7000 Mons  
Belgique

■ Monsieur le Commissaire divisionnaire Marc Garin

Police de Mons-Quévy  
Rue de la croix rouge, 2  
7000 Mons  
Belgique

## SÉNÉGAL

■ Malal Diop

Ministre chargé des immigrés auprès du Ministère des affaires étrangères  
Route de la VDN

BP 45510  
Dakar fann  
Sénégal

## **LIBAN**

- Université Libanaise- filière francophone de droit  
Leila Saadé( directeur)  
B.P : 114/5001 Beirut - Liban
- Bisan Research Center  
Izzat Abdel-Hadi  
B.P: 725 Ramallah- Palestine
- Espace Associative  
Abdel Hamid Alkam  
55 rue Malluya app.1 Agdal Rabat- Maroc
- Social Communication Center  
Salah Salah  
B.P: 14-5245 Mazraa Beirut -Liban
- ANND( Arab NGO Network for Developpment)  
Ziad Abdel Samad  
B.P: 14-5792 Mazraa ,Beirut - Liban
- Mouvement Social  
Mayla Bakhache  
B.P : 116-5212, Badaro beirut Liban
- The Lebanese Women Democratic Gathering  
Hind Attoui  
B.P: 14-5602 Beirut,Mazraa Liban
- Norwegian People'Aid- Lebanon  
Wafa Al yassir  
B.P: 113- 5719 Wata- al Mousaitbi Beirut Liban
- Adib Nehme  
Maison Des Nations Unis à Beirut / Escwa  
Rue Riad El- Soloh  
C/O UNDP- Beirut- Liban

## **MALI**

- Lassana Traoré  
Ministre des affaires étrangères et des relations extérieures  
Koulouba, Bamako  
Mali